

Nombre de Membres en exercice :	21
Nombre de Membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
Votes Pour :	15
Votes Contre :	00
Vote blanc ou nul :	00
Abstention :	00

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

N° CS-2022-46

Séance du 7 décembre 2022

L'an deux mille-vingt-deux, le sept décembre à dix-huit heures, se sont réunis dans la salle de réunion du SIEGA les membres du Conseil Syndical du SIAGA, sous la présidence de Jean-Louis Reynaud, Président en exercice, dûment convoqués deux décembre deux mille-vingt-deux.

Monsieur DUFOUR Williams a été désigné secrétaire de séance.

Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à	Nom	Présent	Absent	Excusé	Pouvoir à
Monsieur Freddy REY	X				Madame Dominique COMBAZ	X			
Madame Nadine REUX		X			Monsieur Alain PERROT	X			
Monsieur Roland BESSON		X			Monsieur Bertrand PUGNOT	X			
Monsieur Daniel BATON	X				Madame Evelyne LABRUDE	X			
Madame Marie-Christine FRACHON		X			Monsieur Pierre FAYARD	X			
Monsieur Fabien GALLICE	X				Monsieur Roger JOURNET	X			
Monsieur Éric PHILIPPE			X		Monsieur Marc GAUTIER	X			
Monsieur Jean-Louis REYNAUD	X				Monsieur Robert EYRAUD	X			
Monsieur Patrick ROULAND	X				Monsieur Stéphane GUSMEROLI			X	JL Reynaud
Monsieur Raymond VAGNON		X			Monsieur Mathias LAVOLE		X		
					Monsieur Williams DUFOUR	X			

**Objet : décision modificative N°02 : écritures patrimoniales chapitre 041 et amortissement**

Monsieur Le Président explique que le SIAGA a demandé à la société Agate la réalisation d'une mise à jour de l'inventaire, de l'état de l'actif et des amortissements.

Il explique qu'il convient de passer des écritures patrimoniales (compte 041), qui n'ont aucun impact sur le budget, afin de mettre à jour certains biens, comme suit :

D2031/041	10 200,00
D 2312/041	27 804,90
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>38 004,90</b>

R2312/041	10 200,00
R 2031/041	3 540,00
R 2128/041	24 264,90
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>38 004,90</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, approuve à l'unanimité les écritures patrimoniales indiquées ci-dessus.

Il convient également d'ouvrir des crédits sur les comptes suivants afin de régulariser les amortissements de biens et de subventions :

- Pour les amortissements de biens :
  - o + 25 000 € au compte 6811/042 en dépenses de fonctionnement
  - o + 25 000 € au compte 28121/040 en recettes d'investissement
  - o + 35 000 € au compte 023 en dépenses de fonctionnement
  
- Pour les amortissements de subventions :
  - o + 60 000 € au compte 777/042 en recettes de fonctionnement
  - o + 20 000 € au compte 13912/040 en dépenses d'investissement
  - o + 20 000 € au compte 13913/040 en dépenses d'investissement
  - o + 20 000 € au compte 13918/040 en dépenses d'investissement
  - o + 35 000 € au compte 021 en recettes d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, approuve à l'unanimité les ouvertures de crédits aux comptes ci-dessus

Fait et délibéré en séance

Le 07/12/2022

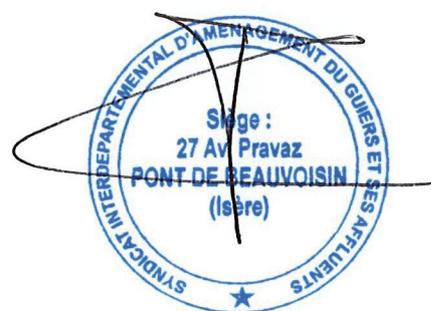
Le Président

Jean-Louis Reynaud

Publiée le : 09/12/2022

Transmise au Représentant de l'État le : 09/12/2022

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.



Jean-Louis  
REYNAUD

Signature numérique de  
Jean-Louis REYNAUD  
Date : 2022.12.09 09:21:13  
+01'00'

27, Avenue Gabriel Pravaz - 38480 Pont de Beauvoisin  
Tél 04 76 37 26 26 - Fax 04 76 37 23 73 - [contact@guiers-siaga.fr](mailto:contact@guiers-siaga.fr)  
SIRET n° 200 079 179 00015

REÇU EN PREFECTURE

le 09/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-038-200079192-20221207-CS\_2022\_46-